



PRÉFET DE LA CHARENTE – MARITIME

Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Charente-Maritime,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 16/01/2018 et le 16/07/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 02/08/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 10/10/2018 et le 30/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Charente-Maritime ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 10/10/2018 au 30/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CA Royan Atlantique :

- Sur la commune de ROYAN :

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS05745	Centre EDF / GDF Services

- Sur la commune de CORME ECLUSE :

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS06051	PAPETERIE LOZE

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Charente-Maritime.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le

22 FEV. 2019

LE PRÉFET

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Secrétaire Général

Pierre-Emmanuel PORTHERET

ANNEXE 1

FICHE SIS DE LA CA ROYAN ATLANTIQUE

Identification

Identifiant	17SIS05745
Nom usuel	Centre EDF / GDF Services
Adresse	9 Avenue du Maréchal Leclerc
Lieu-dit	
Département	CHARENTE-MARITIME - 17
Commune principale	ROYAN - 17306
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, exploitée de 1867 à 1961, sur la commune de Royan (17). L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 9 600 m ² (source : www.cadastre.gouv.fr) et se situe dans un environnement urbain, en zone d'habitat dense. Actuellement, le site est réutilisé pour les besoins des entreprises EDF et/ou ENGIE (ex-GDF).
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996.

Le site de Royan est en classe 3 du protocole d'après la notation de 1994. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible. L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser dans un délai de 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées.

Conformément aux engagements pris dans le protocole, GDF a réalisé une étude historique avec localisation des cuves, qui seront systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires seront effectuées en accord avec l'Inspection des Installations Classées. Le rapport parcellaire a été envoyé à l'ex-DRIRE le 10 octobre 2003. Une des cuves localisées n'a pu être investiguée du fait de la forte densité de réseaux enterrés à cet endroit. Un rapport d'étude hydrogéologique approfondie en date du 30 avril 2004, a permis d'actualiser les données hydrogéologiques, et de vérifier les éventuelles cibles et impacts potentiels liés à la présence de cette cuve. Au vu des conclusions de l'étude hydrogéologique, il apparaît que le risque d'impact du site sur les eaux souterraines et superficielles est très fortement limité. Cette étude a

également permis de conclure à un changement de classe du site par rapport à sa hiérarchisation de 1994. L'actualisation à la date de 2004 confirme que le site appartient à la classe 4 ; de ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est très faible.

Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	POC1703764	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=POC1703764

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site concerné par le protocole "Usines à gaz"

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	386975.0 , 6510580.0 (Lambert 93)
Superficie totale	13746 m ²
Perimètre total	544 m

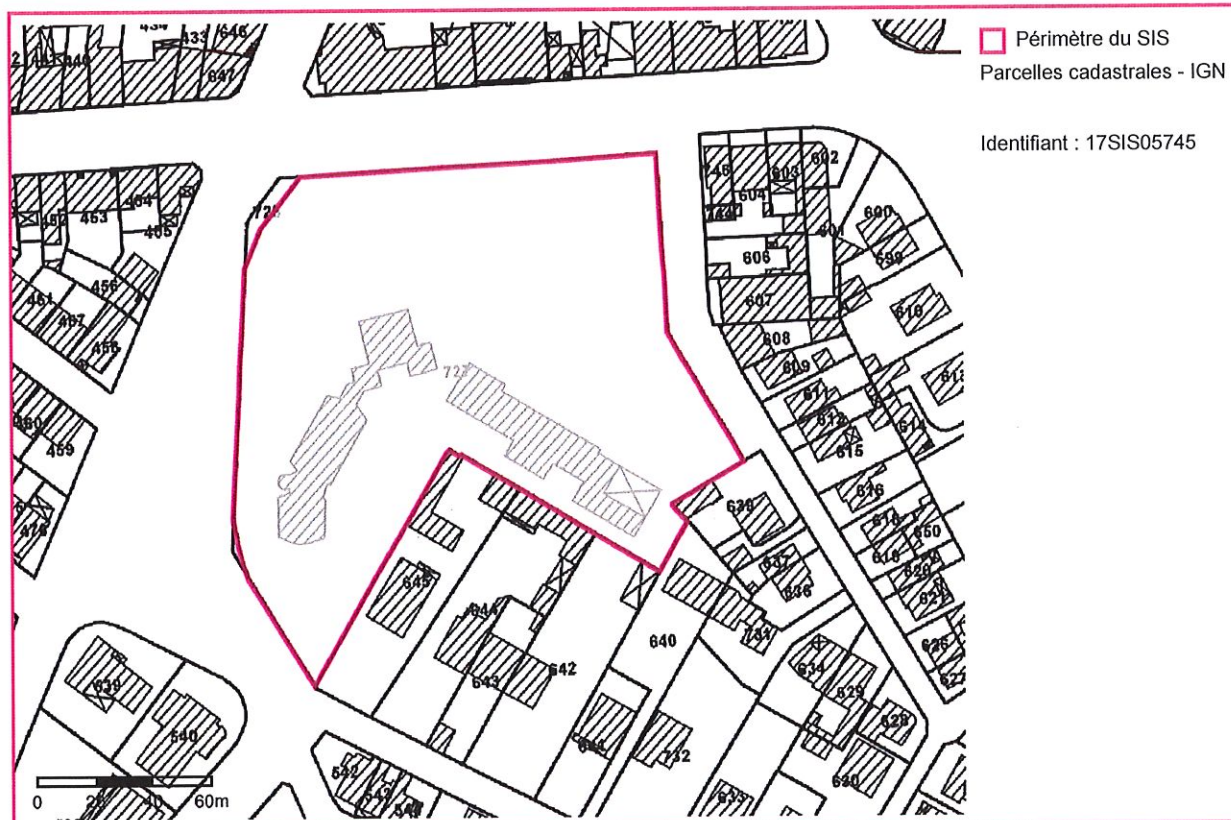
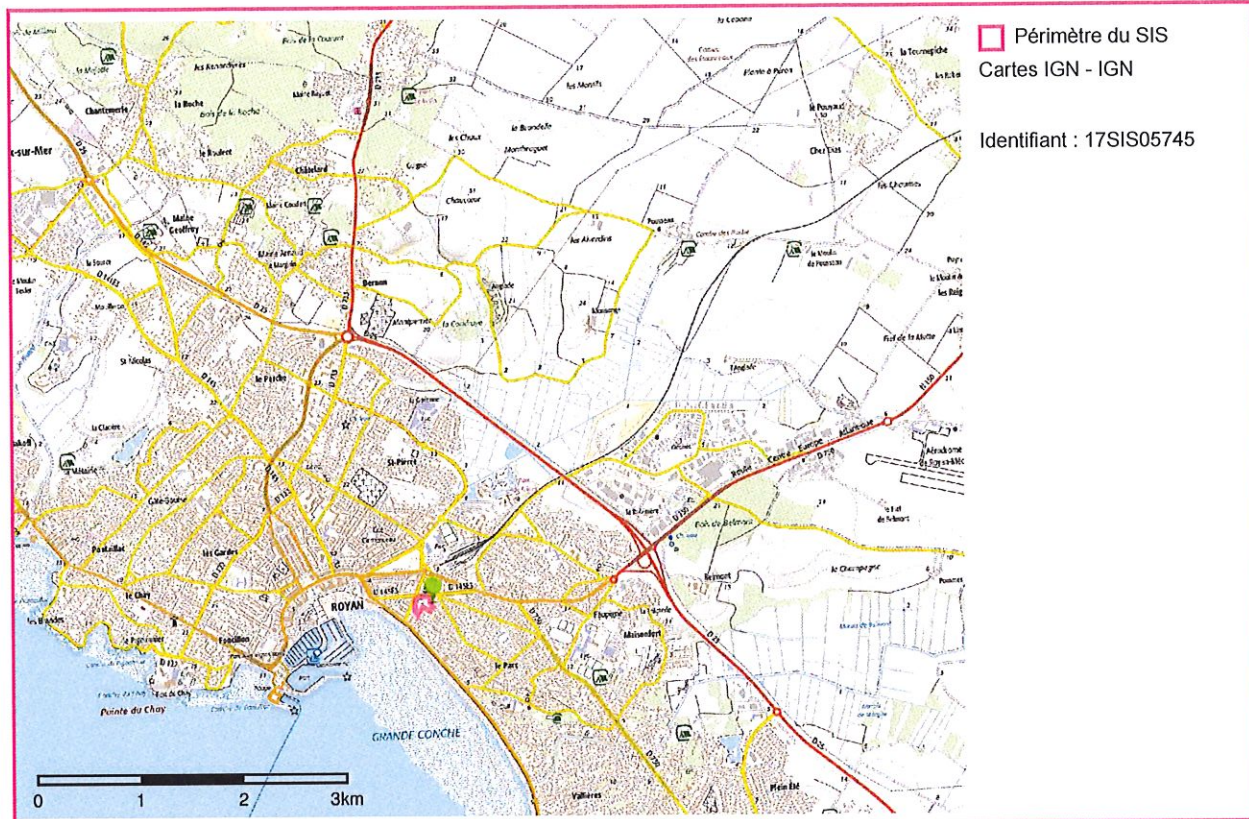
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ROYAN	AN	727	17/07/2017

Documents

Cartographie



Identification

Identifiant	17SIS06051
Nom usuel	PAPETERIE LOZE
Adresse	Rue de la Papeterie
Lieu-dit	BEAUNANT
Département	CHARENTE-MARITIME - 17
Commune principale	CORME ECLUSE - 17119
Autre(s) commune(s)	MEURSAC - 17232
Caractéristiques du SIS	Ancienne papeterie, fermée depuis les années 1980, située sur la commune de Corme-Écluse (17), en bordure de la rivière « La Seudre ». Elle est en voie de délabrement. Aucune demande d'autorisation n'a été effectuée auprès de l'Inspection des Installations Classées. Le site est en indivision ; plusieurs héritiers sont propriétaires des terrains. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 5000 m² (source : www.cadastre.gouv.fr).
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	Sur ce site ont été abandonnés différents fûts contenant des produits de production (résines, colles, colorants, acide sulfurique) ainsi qu'une cuve de 30 m³ de fuel lourd. En 1991, l'ex-DRIRE a fait enlever des transformateurs ayant contenu des PCB. A la suite de la tempête du 28 décembre 1999 ayant entraîné l'effondrement d'une partie de la toiture, les services d'incendie et de secours de Charente-Maritime ainsi qu'une association ont attiré l'attention du Préfet sur les risques de pollution de la Seudre. Sur proposition de l'inspection, le Préfet a imposé aux propriétaires par arrêté de mise en demeure du 17 août 2000 de procéder à l'enlèvement des fûts, d'interdire l'accès aux bâtiments et d'établir un mémoire de remise en état du site. La Mairie a fait installer deux panneaux et un cordon pour informer le public des dangers à pénétrer sur le site. Les fûts ont été évacués par l'entreprise NCI ABILIS. Les travaux ont été financés par l'État (centre des impôts fonciers de Bordeaux), en tant que gestionnaire de la curatelle de la succession déclarée vacante de l'un des héritiers. Lors d'une visite en mars 2001, l'inspection a constaté la présence d'autres fûts, dans un autre secteur de cette ancienne usine. Ces derniers doivent être éliminés en application de l'arrêté du 17 août 2000. Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	17.0015	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=17.0015

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 398331.0 , 6513667.0 (Lambert 93)

Superficie totale 7356 m²

Perimètre total 687 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CORME ECLUSE	0A	148	29/09/2017
CORME ECLUSE	0A	1890	29/09/2017
CORME ECLUSE	0A	1891	08/11/2017
CORME ECLUSE	0A	1912	29/09/2017
CORME ECLUSE	0A	1914	29/09/2017
CORME ECLUSE	0A	1915	29/09/2017
CORME ECLUSE	0A	1920	29/09/2017
CORME ECLUSE	0A	1989	29/09/2017
CORME ECLUSE	0A	1990	29/09/2017
MEURSAC	0E	1493	29/09/2017
MEURSAC	0E	1534	29/09/2017
MEURSAC	0E	1535	29/09/2017

Documents

